



# Groupe de travail - Diagnostic

## Site Natura 2000 : Complexe de la Cluse et Mijoux



La Cluse et Mijoux

20 novembre 2013

**Animation : Syndicat Mixte des Milieux  
Aquatiques du Haut Doubs**

**3 Rue de la Gare  
25560 FRASNE**







## Source des données

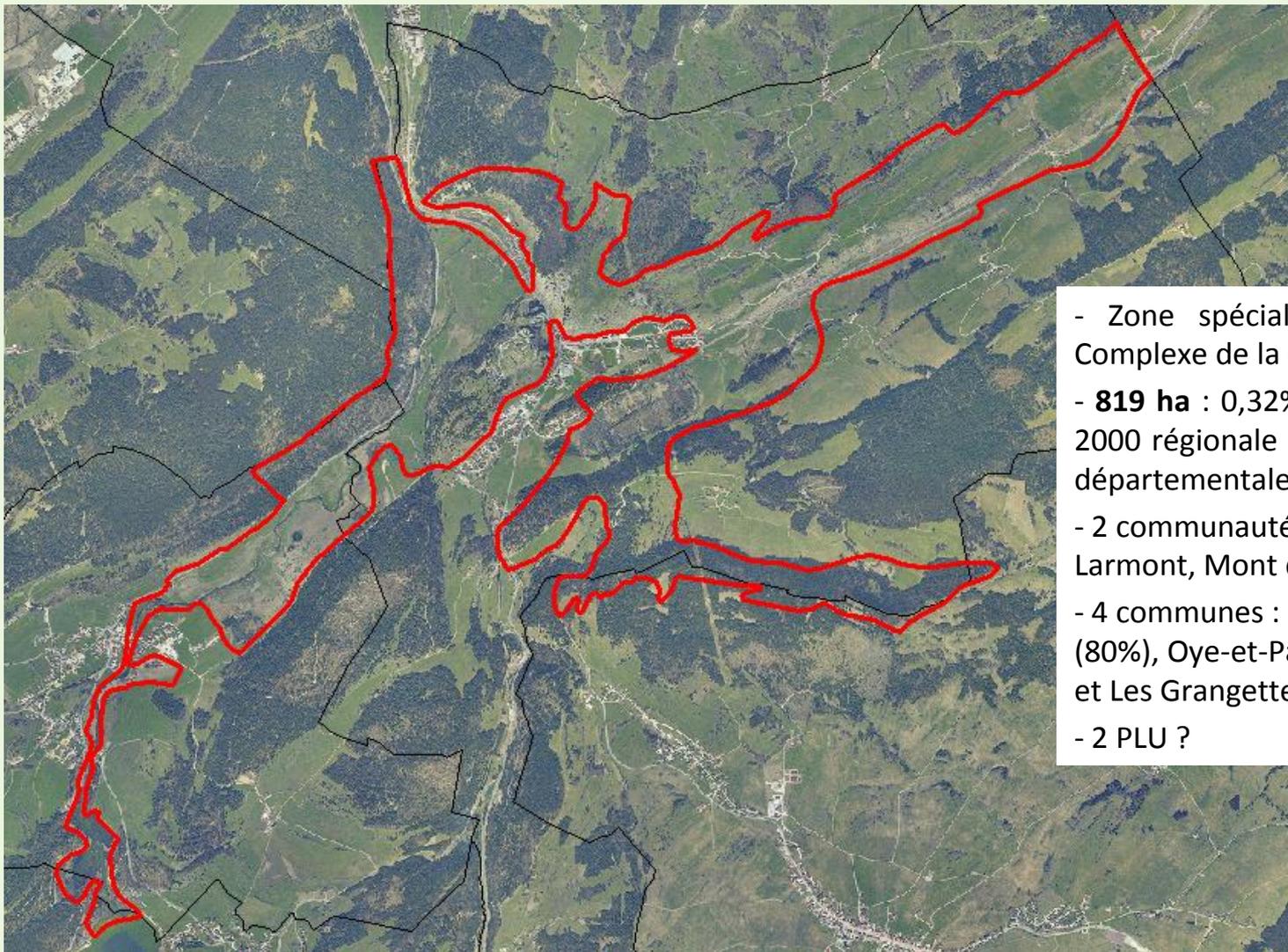
### Acteurs locaux :

- Maire de la Cluse et Mijoux
- Maire des Fourgs
- Président de l'ACCA de la Cluse et Mijoux
- Référent ONF du secteur Cluse-et-Mijoux/Oye-et-Pallet : R.Clerc
- Directeur des services techniques de la CCL : J-L.Cordereix
- Directrice du Château de Joux : N.Chabod
- Chef de projets routiers de la DREAL-FC : E.Guichon
- André Rousselet

### Organismes départementaux et régionaux :

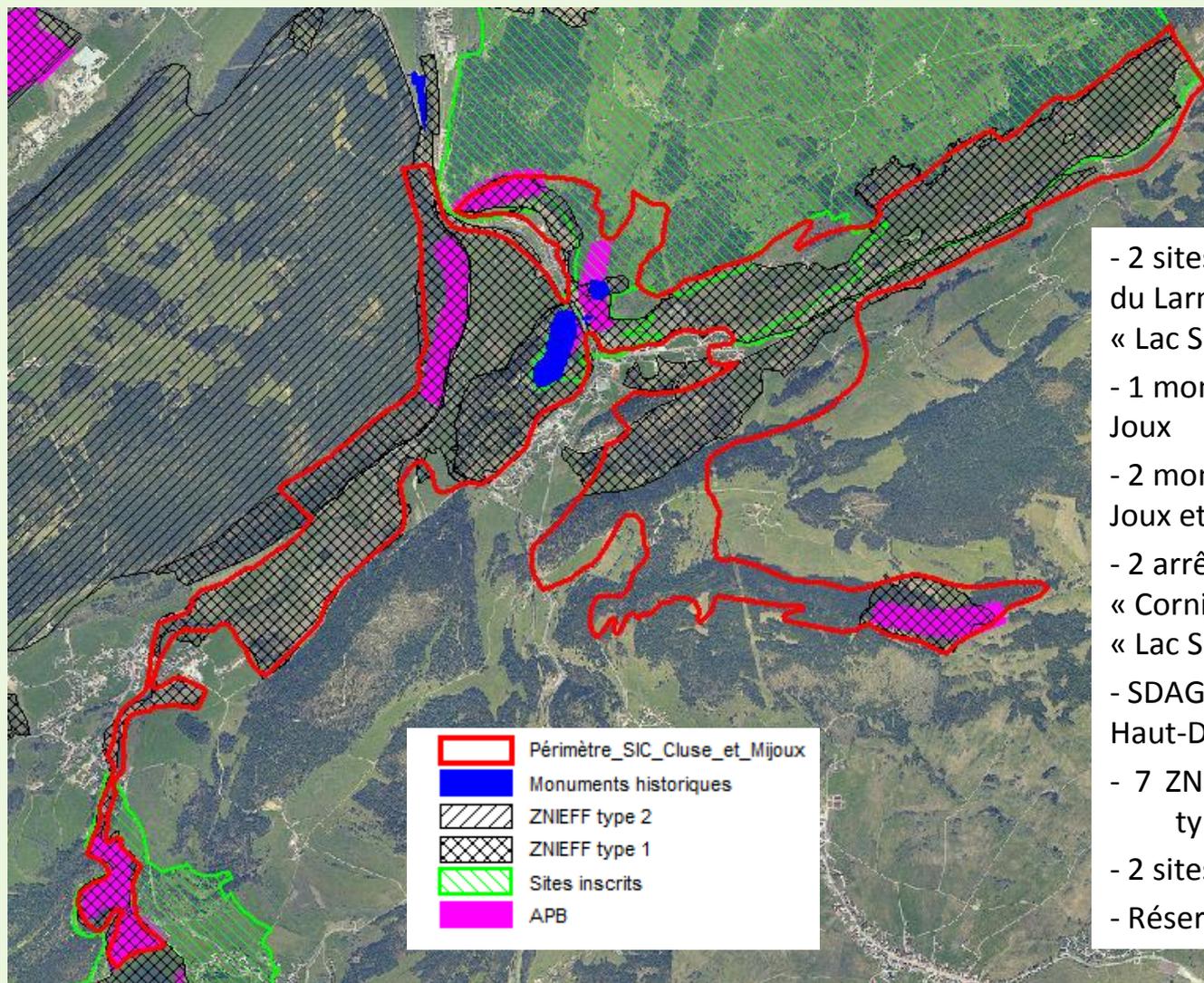
- Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés
- Ligue de protection des Oiseaux de Franche-Comté
- Fédération départementale des chasseurs du Doubs
- Centre régional de la propriété forestière
- Chambre départementale et interdépartementale d'agriculture
- DREAL-FC

## Fiche d'identité du site



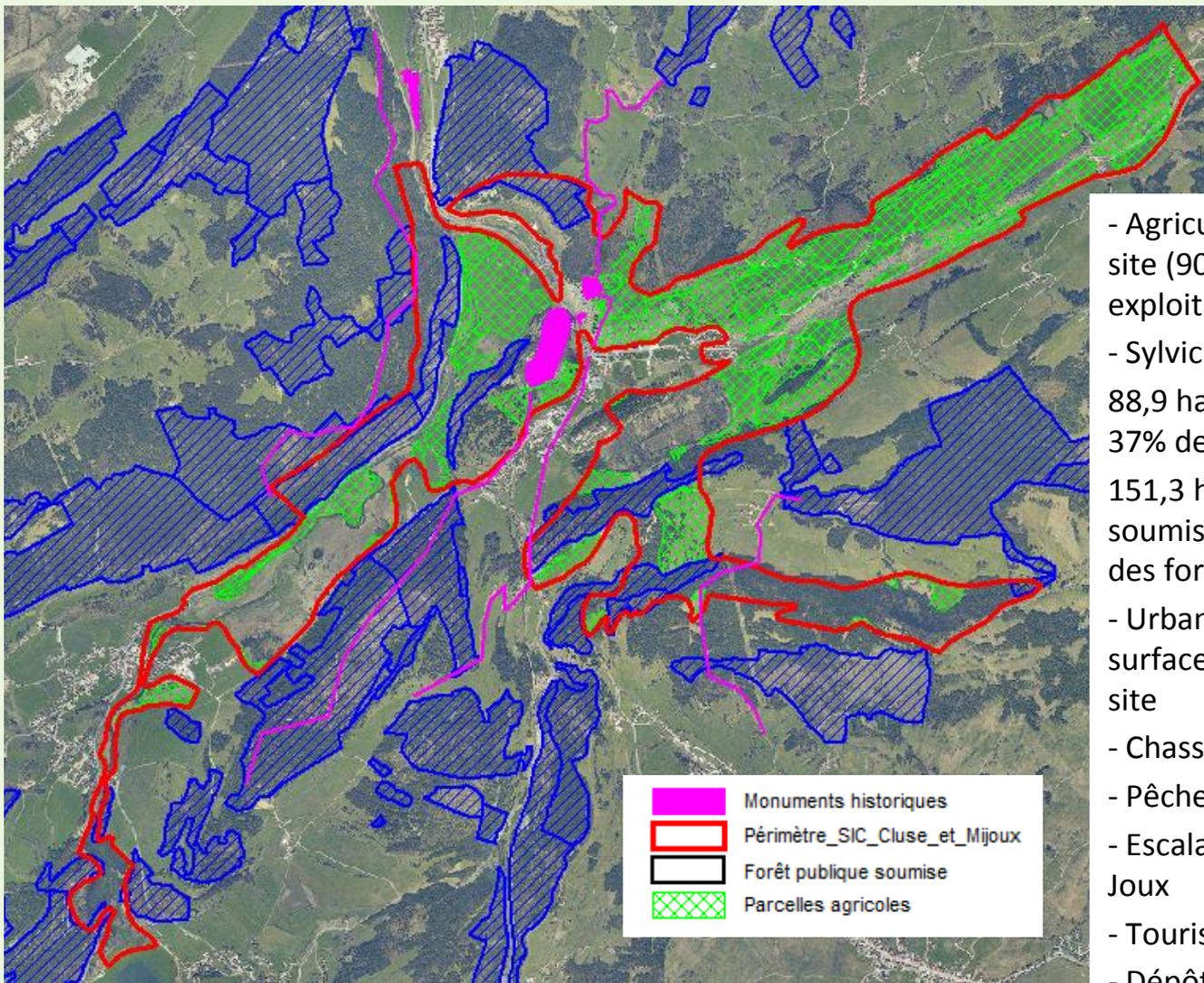
- Zone spéciale de conservation : Complexe de la Cluse et Mijoux
- **819 ha** : 0,32% de la surface Natura 2000 régionale et 1,25% de la surface départementale
- 2 communautés de communes : Larmont, Mont d'Or et des Deux Lacs
- 4 communes : La Cluse-et-Mijoux (80%), Oye-et-Pallet (16%), Les Fourgs et Les Grangettes (4%)
- 2 PLU ?

# Patrimoine naturel et architectural



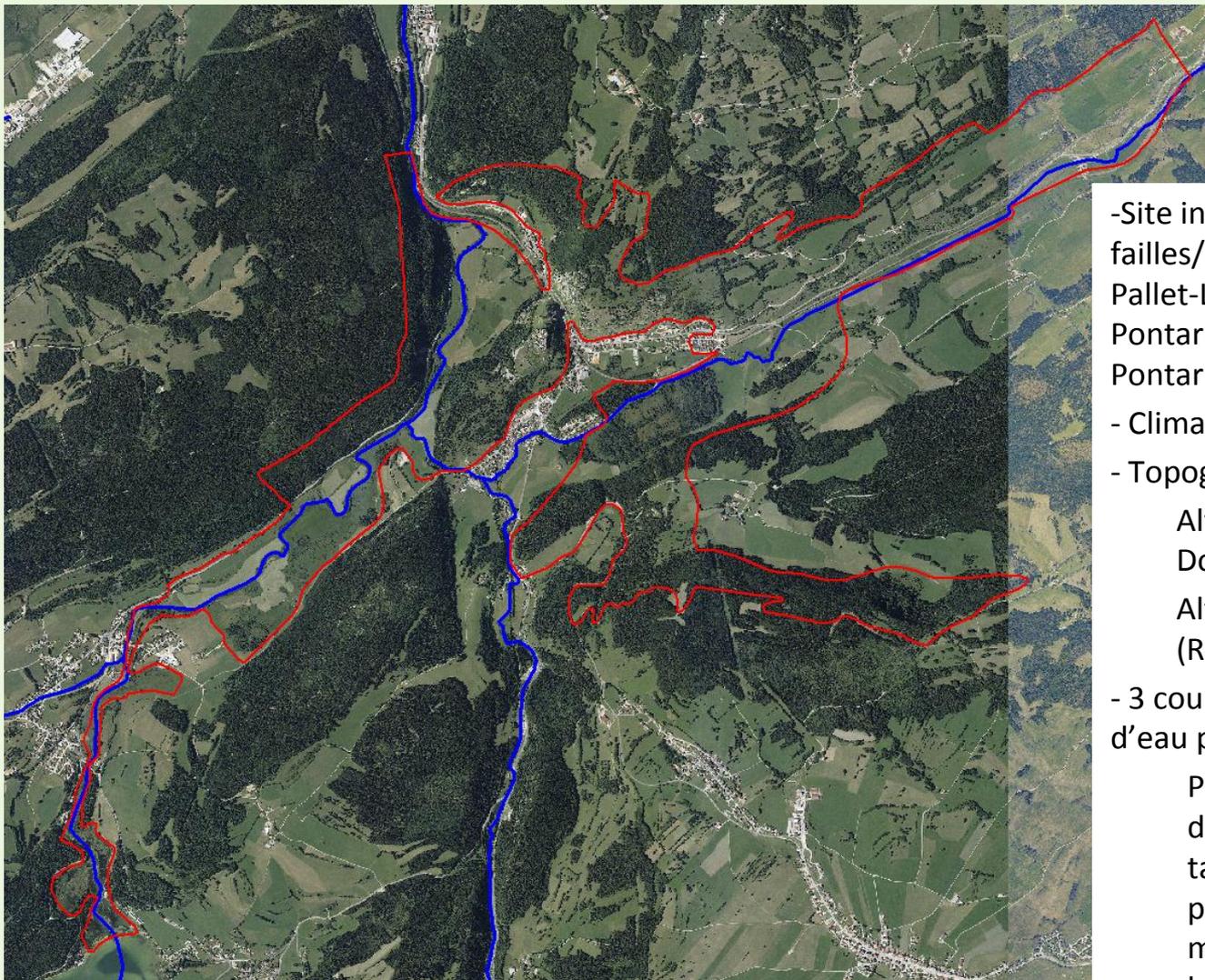
- 2 sites naturels inscrits : « Montagne du Larmont à la Cluse et Mijoux » et « Lac Saint Point aux Grangettes »
- 1 monument classé : Château de Joux
- 2 monuments inscrits : Château de Joux et Fort Malher
- 2 arrêtés de protection de biotope : « Corniches calcaires du Doubs » et « Lac Saint Point »
- SDAGE Rhône-Méditerranée et SAGE Haut-Doubs/Haute-Loue
- 7 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2
- 2 sites « Espaces naturels sensibles »
- Réserves de chasse

# Activités humaines



- Agriculture : 297,7 ha soit 36% du site (90 parcelles déclarées et 22 exploitants)
- Sylviculture :
  - 88,9 ha de forêt publique soumise soit 37% des forêts du site
  - 151,3 ha de forêt publique non soumise et de forêt privée soit 63% des forêts du site
- Urbanisation : 31,9 ha soit 4% de la surface dont RN57 avec impacts sur le site
- Chasse : 5 ACCA
- Pêche : 2 AAPPMA + Ranaculture ?
- Escalade : Fauconnière et Château de Joux
- Tourisme : culturel et de nature
- Dépôts/Décharge

# Données abiotiques générales



- Site installé dans plusieurs failles/cluse complexe : val (Oye-et-Pallet-Les rosiers), « l'accident de Pontarlier » qui affecte le synclinal de Pontarlier et une demi-cluse/ruz

- Climat semi-continentale dégradé

- Topographie :

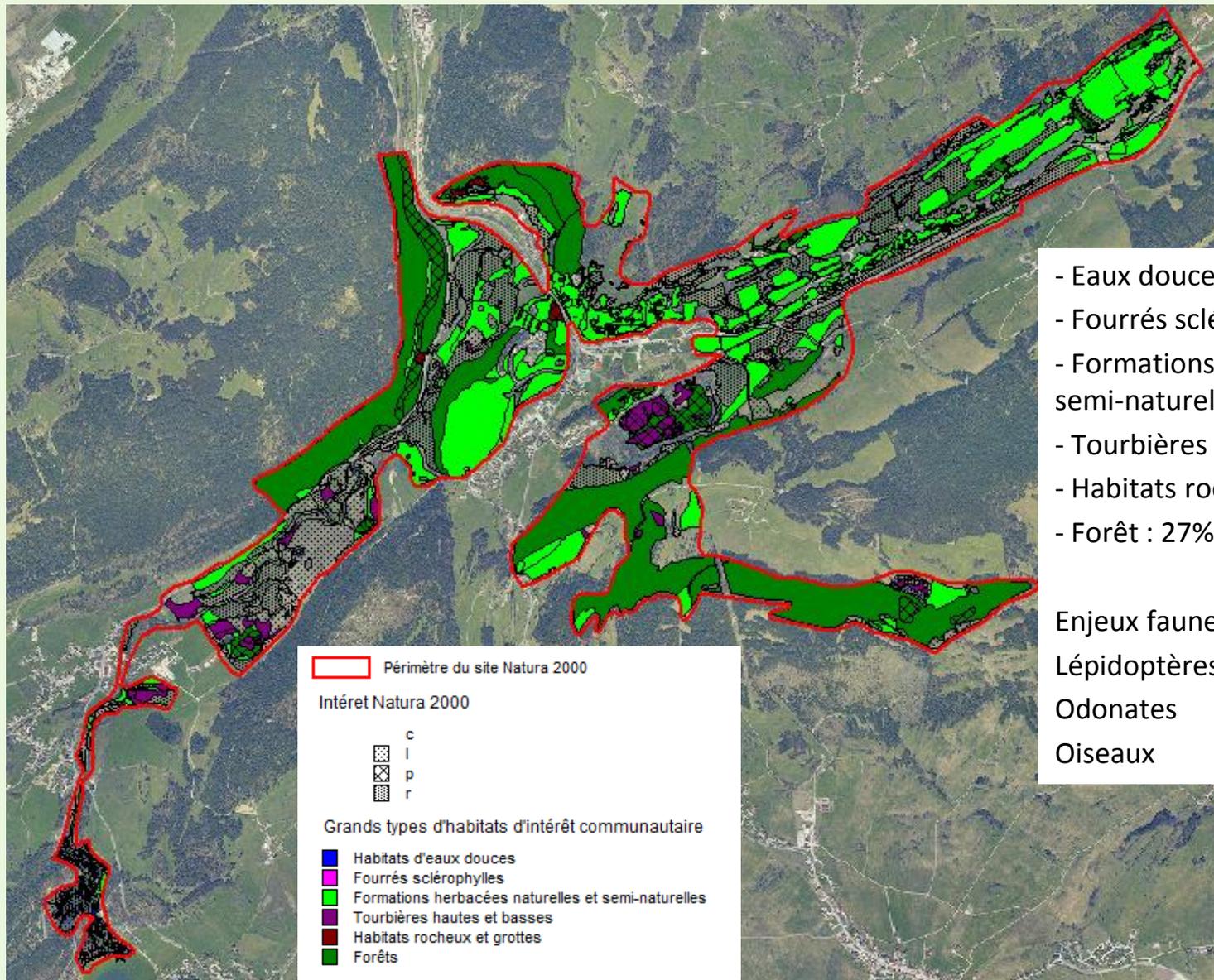
Altitude minimum : 843 m (le Doubs)

Altitude maximum : 1198 m (Roche Sarrazine)

- 3 cours d'eau ou parties de cours d'eau permanents

Problématiques de substances dangereuses hors pesticides, taux de nitrates, phosphates et phosphore trop élevés...avec menaces sur le maintien de la biodiversité

# Grands types d'habitats d'intérêt communautaire



- Eaux douces : 0,08% hors cours d'eau
- Fourrés sclérophylles : 0,01%
- Formations herbacées naturelles et semi-naturelles : 24%
- Tourbières hautes et basses : 2,5%
- Habitats rocheux et grottes : 0,4%
- Forêt : 27%

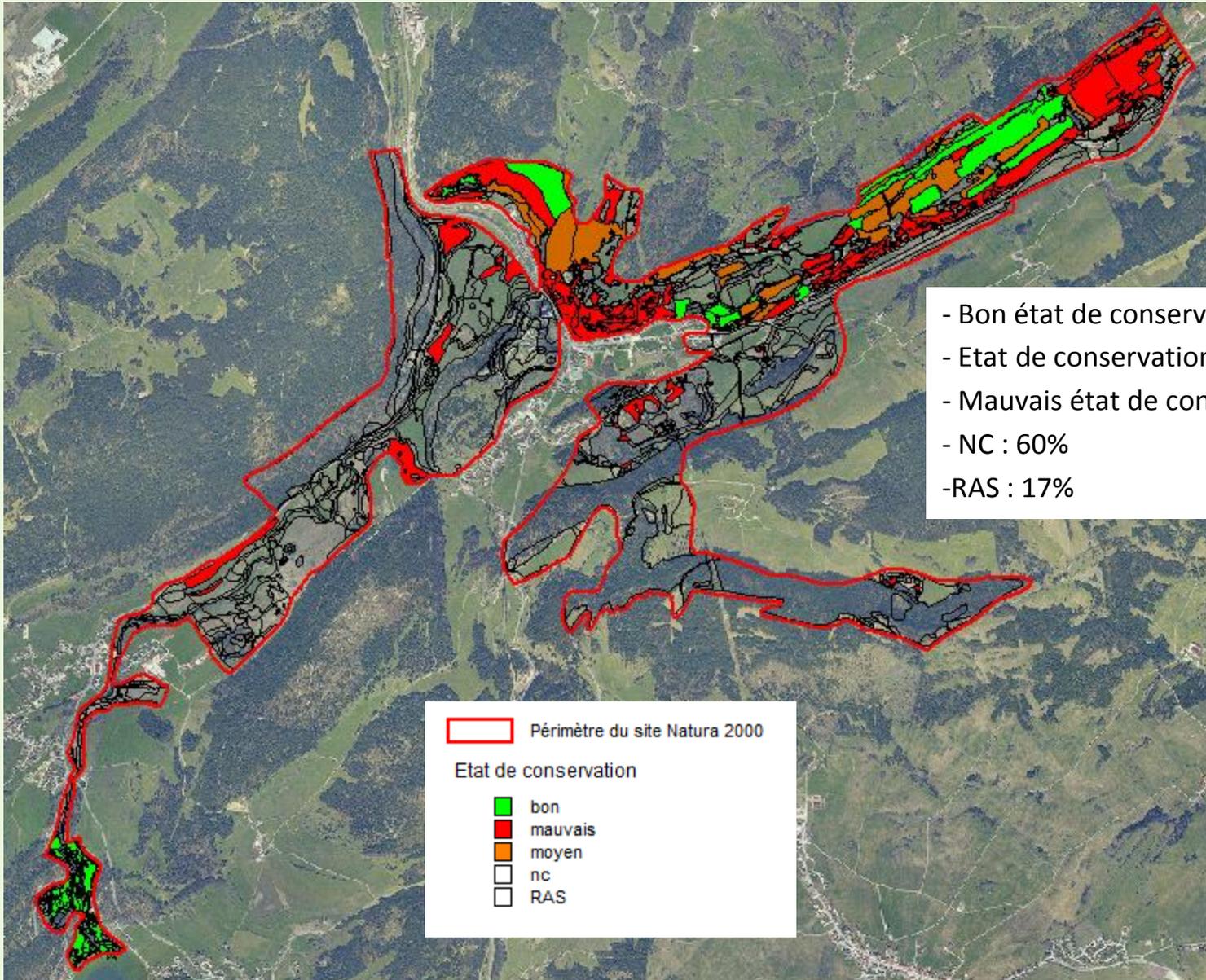
Enjeux faune flore connus :

Lépidoptères

Odonates

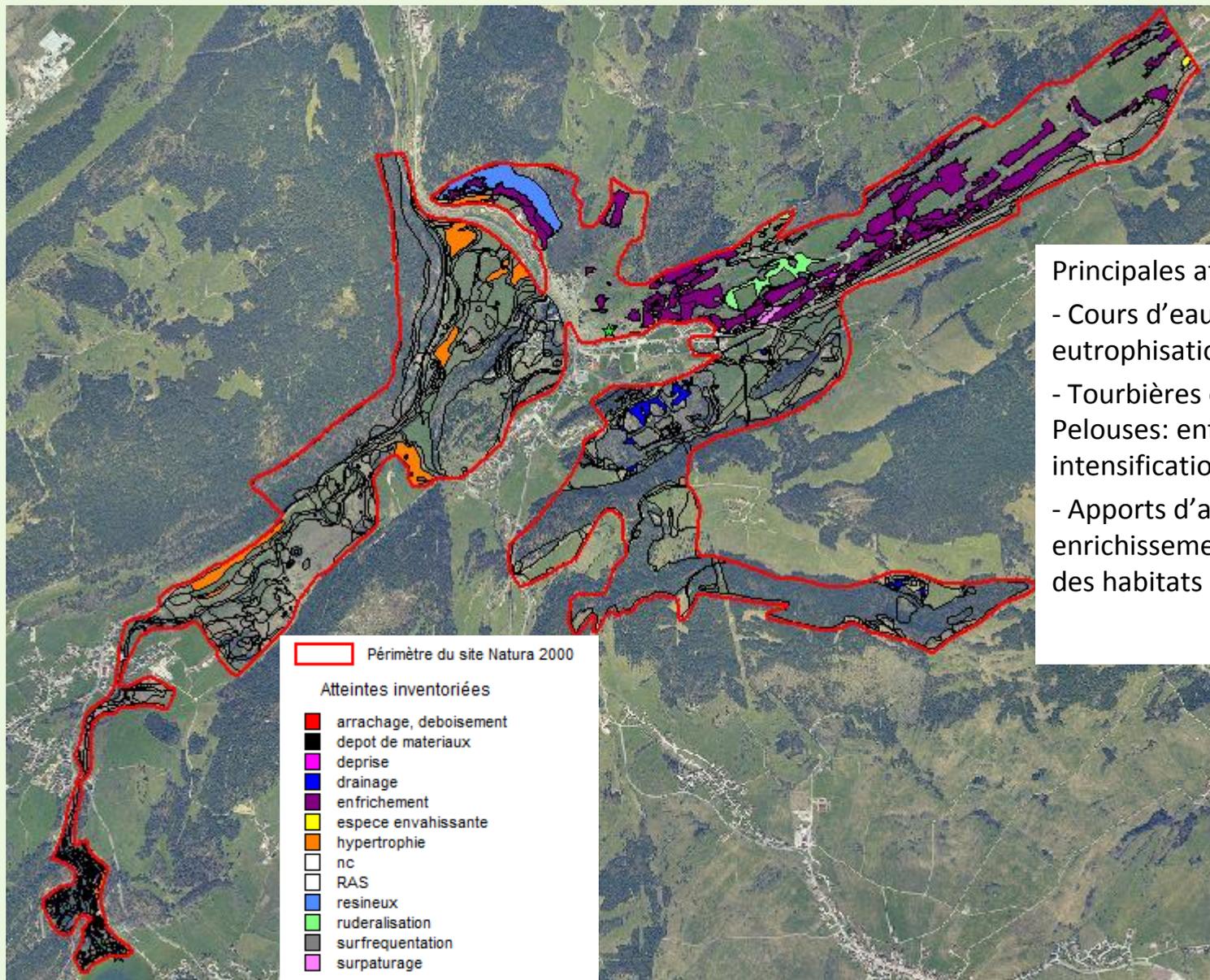
Oiseaux

# Evaluation de l'état de conservation (phytosociologie)



- Bon état de conservation : 6%
- Etat de conservation moyen : 6%
- Mauvais état de conservation : 11%
- NC : 60%
- RAS : 17%

# Atteintes inventoriées (phytosociologie)



Principales atteintes cartographiées :

- Cours d'eau: rectification et eutrophisation
- Tourbières et bas-marais: drainage  
Pelouses: enrichissement, intensification
- Apports d'amendements avec enrichissement en éléments nutritifs des habitats



# Actions pouvant être financées dans le cadre de Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire à vocation agricole ou sylvicole :

- les contrats forestiers,
- les mesures agrienvironnementales territoriales,

Habitats d'intérêt communautaire non exploités :

- les contrats ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni »

Etudes d'incidences Natura 2000 :

Tout plan, projet ou manifestation soumis au régime d'autorisation ou de déclaration doit faire l'objet d'une étude d'incidence sur les habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation du site Natura 2000. Il s'agit de l'unique obligation réglementaire relative à un site Natura 2000.